

L'identité au travail des assistants parlementaires au Parlement européen.

Contribution à une sociologie des auxiliaires politiques

Sébastien Michon

La sociologie des professions, qui s'est surtout attachée à étudier des professions et des carrières établies et institutionnalisées (Dubar et Tripier, 1998) a, à quelques exceptions près (Mathiot et Sawicki, 1999 ; Courty, 2005), peu investi les métiers liés à l'action publique. À commencer par ceux de collaborateurs politiques, plus encore au niveau européen. Méconnus des chercheurs, les postes d'assistants parlementaires au Parlement européen (PE) sont pourtant parmi les plus courus par les diplômés en études européennes, toujours plus nombreux depuis la fin des années 1980 à s'orienter vers le marché du travail fortement concurrentiel des métiers de l'Europe. Corrélativement à l'institutionnalisation de l'assemblée européenne au sein du processus de décision européen et à l'accroissement des domaines d'action des eurodéputés (Costa, 2001), la fonction d'assistant au PE s'est peu à peu développée et normalisée. Pour surmonter l'investissement impliqué par leur fonction et continuer à exister sur le plan national, les parlementaires européens se sont progressivement entourés de collaborateurs toujours plus qualifiés et plus nombreux. Ce sont les députés qui choisissent leurs collaborateurs, fixent les tâches qu'ils effectuent, et mettent un terme à la collaboration s'il y a « rupture de confiance » pour reprendre les termes utilisés dans les contrats de travail.

Au moment de débiter l'enquête sur les assistants parlementaires, je pensais rencontrer essentiellement des militants de partis politiques pour qui la collaboration rémunérée avec un élu était une voie d'entrée en politique. Or très rapidement, la centaine d'entretiens réalisés ont montré que si cette hypothèse vaut pour une partie d'entre eux, ce type de poste est, pour une large majorité, une voie possible de faire carrière à Bruxelles. Trois caractéristiques particulièrement été mises en exergue (Michon, 2005). Premièrement les dispositions européennes de ces acteurs de l'Europe. Pour eux, une carrière européenne est liée à la possibilité de rentabiliser leurs acquis linguistiques (développés par une ou plusieurs années d'études à l'étranger) et scolaires (masters sur les questions européennes en science politique ou en droit). Deuxièmement, le rôle d'expériences professionnelles antérieures. Le premier emploi ou le premier stage dans une institution européenne ou un groupe d'intérêt à Bruxelles s'avère décisif pour acquérir des propriétés professionnelles pertinentes sur le marché bruxellois et de plus en plus nécessaires à l'entrée dans la fonction d'assistant : la maîtrise du processus de négociation au niveau européen et un capital relationnel. Troisièmement, le passage par la fonction d'assistant au PE représente un accélérateur de carrière en leur permettant de devenir agents des institutions (fonctionnaire européen ou agents d'un groupe politique au PE), et plus sûrement des groupes d'intérêt (ONG, associations d'intérêt général, bureaux de représentation des collectivités territoriales, entreprises, cabinets de lobbying et de conseil en affaires européennes).

Ceci étant, l'enquête effectuée permet aussi de questionner l'identité au travail de ces auxiliaires politiques. La tension entre difficultés et satisfactions relatives à leur fonction guidera le propos. « Petites mains » et « courroies de transmission » devenues essentielles et indispensables à l'activité des élus, ils sont en même temps dans une situation de subordination et de relative précarité. D'un côté, dans les coulisses d'une institution prestigieuse, ces jeunes diplômés concourent à l'élaboration de décisions et d'un espace de pratiques spécifiques, aident à la préparation de décisions. D'un autre côté, susceptibles d'être licenciés à tout moment, ils sont confrontés à une incertitude due aux résultats des élections et à l'absence d'un statut – en lien avec l'absence d'homogénéisation au niveau européen – qui crée une disparité des salaires (entre 1 200 et 4 000 euros) pour des tâches sensiblement équivalentes, des situations d'illégalité pour ceux qui détiennent un contrat dans le droit

de leur pays d'origine alors qu'ils résident en Belgique, et des difficultés concernant la protection sociale.

Tout en gardant à l'esprit que leur précarité reste relative par rapport à d'autres activités professionnelles, il s'agit de montrer que si les assistants des députés européens sont diplômés à bac+5, fortement sélectionnés et parfois bien rémunérés, ils épousent certains traits d'une « misère de position », à l'image du contrebassiste au sein de l'orchestre décrit par Patrick Süskind dans « une position inférieure et obscure à l'intérieur d'un univers prestigieux et privilégié » (Bourdieu, 1993, p. 11), une position essentielle dans l'orchestre mais pas ou peu visible. Une hypothèse ici étayée par l'étude des pratiques et des représentations des assistants qui repose sur 101 entretiens menés depuis 2002 auprès d'assistants d'eurodéputés actuellement ou précédemment en poste au PE. Au cours de l'enquête, le souci a été de disposer d'un échantillon aussi varié que possible au niveau des groupes politiques d'origine, de l'ancienneté dans l'assemblée, de l'âge et du sexe. Si la méthode de proche en proche a été privilégiée avec l'usage de recommandations d'assistants précédemment interrogés, plusieurs enquêtés ont été approchés spontanément (par téléphone, courriel ou directement au PE). Certains assistants ont été vus plusieurs fois. Les enquêtés (90 individus), de nationalités française (61), allemande (8), belge (3), bulgare (1), espagnole (2), finlandaise (4), italienne (3), hongroise (1), luxembourgeoise (1) polonaise (1), portugaise (1), roumaine (1), slovène (1) et suédoise (2). Outre des questions sur leur parcours scolaire et professionnel, les entretiens abordaient les pratiques et les représentations relatives à leur fonction.

Des conseillers politiques, acteurs de la construction européenne...

Diplômés à bac+5, polyglottes, spécialistes des questions européennes, les assistants sont les acteurs de « l'entreprise politique » que le député européen forme avec son staff, au sens de « tentative rationnelle de conquête et d'exercice du pouvoir politique » (Gaxie, 1973, p. 27), mais davantage dans les coulisses que sur la scène.

À la différence de leurs homologues de l'Assemblée nationale, ils ont la possibilité d'assister aux réunions de commissions, d'intergroupes, de délégation, voire du groupe politique. En commission, leur marge de manœuvre se limite toutefois à un rôle plutôt passif puisqu'ils ne sont pas autorisés à prendre la parole. Cette prérogative est ouverte, de manière exceptionnelle, lors des groupes de travail de la délégation ou du groupe politique, uniquement pour présenter en lieu et place de leur chef empêché un problème considéré comme important.

Dans les coulisses – à l'arrière-plan – les assistants, qui se situent à l'intersection de plusieurs espaces de pratiques (parlementaire, médiatique, politique national ou local), occupent un rôle plus actif dans la préparation de l'activité parlementaire. En rapport avec leurs compétences techniques et linguistiques, ils jouent pour leur député, le rôle de passeur en le renseignant (ordre du jour, actualité, explications de vote, développement des dossiers), en lui traduisant des amendements et des rapports parlementaires ou en relatant des discussions avec des assistants, députés, administrateurs, fonctionnaires, lobbyistes ou journalistes. Ils participent également à la production parlementaire avec la rédaction de rapports, questions écrites, discours du député et autres amendements. Nombreux sont ceux qui conseillent leur député sur les décisions à prendre quant aux rapports à saisir ou les amendements à déposer, et les lieux à investir. Les assistants peuvent prendre part aux négociations pour obtenir un rapport, un amendement ou un compromis auprès des fonctionnaires du groupe politique, convaincre des élus de voter en faveur des positions de leur chef, et réceptionner des lobbyistes avec leur chef, et même lorsque celui-ci n'est pas présent, mener eux-mêmes les auditions. Les assistants gèrent également les identités multiples de leur employeur et favorisent, par diverses opérations de communication politique, l'émergence de liens ascendants et descendants entre l'espace européen et le territoire politique du député, c'est-à-dire les espaces politiques dans lesquelles il se positionne (local, national ou partisan). Les assistants ont pour mission de faire connaître leur député, consolider ses positions dans l'espace politique et réduire les incertitudes quant à sa réélection via un ensemble de pratiques « notabiliaires » (Phélippeau, 2002) qu'il s'agit d'adapter à un espace spécifique et contraignant. En ce sens, ils préparent des plans de communication, organisent des événements,

entretiennent les relations avec la presse, ou encore assurent la gestion du site Internet de leur député et de leur journal d'informations. La visibilité des élus dans l'espace public passe surtout par la création de supports éditoriaux financés par des crédits européens, qui s'adressent à un public ciblé dans le « fief » des députés (maires, conseillers municipaux, militants du parti, ou responsables associatifs), des lettres d'informations que rédigent les assistants. Leur fonction consiste donc à mettre en scène leur chef, dans le but de maintenir ou de développer son positionnement sur son territoire politique.

Participation à l'activité législative du député, gestion des identités multiples de celui-ci, forment les pratiques les plus nobles du métier de collaborateur, celles qui les rend indispensables et les rapprochent le plus de la position qu'ils revendiquent : conseiller politique. Toutefois, celles-ci ne recouvrent pas l'ensemble de leurs attributions.

... subalternes et travailleurs de l'ombre

Peu reconnus par les institutions européennes ou nationales, les assistants se mobilisent depuis plusieurs années pour dénoncer l'absence d'un statut les concernant et leur classement par la sécurité sociale française dans la convention collective du personnel de maison. Outre ces aspects, les principales insatisfactions qu'ils évoquent sont les tâches administratives, la flexibilité, la précarité, une faible reconnaissance et leur confinement dans l'ombre.

Évoluant sur deux sites à intervalles réguliers – une semaine sur quatre à Strasbourg et le reste du temps à Bruxelles –, les assistants du PE s'occupent du bureau du député dans ces deux villes. De ce fait, ils ont à leur charge, en plus de celles déjà évoquées, des tâches administratives et de secrétariat, considérées comme rébarbatives : téléphone, dactylographie, gestion de l'agenda et du courrier, organisation de mailings, photocopies, classement du courrier, allers et venues avec l'accueil afin de faire entrer les visiteurs dans le bâtiment, réservations de chauffeurs, restaurants, chambres d'hôtel, ou encore recherche de billets d'avions ou de trains au comptoir de l'agence de voyage du PE. Parmi celles-ci, l'une des plus conséquentes est la réception et le tri de l'information et des multiples sollicitations reçues quotidiennement par les parlementaires européens : gouvernement national, administration nationale, groupes d'intérêt, journalistes, citoyens ou électeurs potentiels fréquemment issus de leur fief électoral, étudiants en recherche de stage ou d'interviews, demandeurs d'emploi, etc. De par l'importance de ce flux d'informations, les assistants réceptionnent les nombreux appels téléphoniques, courriers et courriels (entre 50 et 400 par jour) reçus par les députés. Même si en triant et en sélectionnant l'information et les demandes, en réalisant l'interface entre le député et l'extérieur, en gérant en souplesse les relations sociales quotidiennes – comme pour les secrétaires (Pinto, 1990) et en construisant son agenda, les assistants détiennent là une source de pouvoir – d'où l'image parfois employée par eux-mêmes du « secrétaire particulier », de la « barrière » ou du « filtre » –, les activités de secrétariat sont très peu appréciées. De même que la gestion des groupes de visiteurs également très prenante en temps et en énergie. Profitant du financement d'une partie des voyages de découverte du PE, les députés invitent des collégiens, lycéens, militants locaux ou collègues politiques à visiter les bâtiments à Bruxelles ou à Strasbourg. Les collaborateurs organisent leur venue. Une fois les groupes sur place, ils les guident dans le bâtiment, tout en leur expliquant le fonctionnement de l'institution. Beaucoup d'assistants préféreraient consacrer leur temps à des activités plus intéressantes, moins basiques et moins prenantes. La faible codification des tâches, la nécessaire polyvalence voire la servitude, ne sont pas bien vécues par des jeunes diplômés à bac+5, polyglottes, qui se perçoivent comme des conseillers politiques.

Un deuxième élément lié à la position de subordination concerne le temps de travail. Les députés demandent à leurs assistants une flexibilité horaire et une disponibilité importante. Dépendants de l'actualité, les élus doivent réagir promptement à un événement ou à un communiqué de presse. Par extension, ils exigent cette même réactivité de leurs assistants en les sollicitant pour certains à tout moment, même le week-end, voire les vacances, par exemple pour la rédaction d'une note importante ou d'un communiqué de presse. Comme le relèvent les enquêtés, les journées sont fréquemment « extensibles ». Quotidiennement, nombreux sont ceux qui passent jusqu'à quinze

heures à leur bureau du Parlement. Les semaines de sessions à Strasbourg apparaissent de ce point de vue les plus chargées et les plus éprouvantes. La disponibilité demandée, les horaires lourds et malléables, la flexibilité, les déplacements à Strasbourg tous les mois, suscitent du stress, de la fatigue et ne leur laissent que peu de temps à consacrer à leur vie privée.

À cela s'ajoute l'étiquetage fonction de la réputation et de la tendance politique de leur employeur. Changeant quelque peu d'identité, les assistants acquièrent une part de celle du député, et s'en détacher peut s'avérer difficile. En effet, l'étiquetage apparaît non seulement lié à une personne mais également à un ensemble d'actes et de prises de positions politiques. Même lorsque les assistants ne se positionnent pas en faveur du parti de leur chef, beaucoup s'interrogent sur leurs opinions – « le doute plane à chaque fois » confie une enquêtée non encartée. L'étiquetage des assistants comporte d'autres aspects négatifs par rapport à la suite de leur carrière qui peut dès lors se limiter à la sphère d'influence du député. Ces éléments sont complétés par un avenir incertain, qui dépend du calendrier politique, de la suite de la relation de travail avec le parlementaire et de son avenir. Cette précarité, source d'anxiété, ne permet pas aux collaborateurs d'élus de faire des projets à long terme. *De facto*, « c'est un travail sur lequel pèse toujours l'épée de Damoclès » commente une assistante.

L'élément le plus en lien avec la misère de position est certainement le confinement dans les coulisses, « dans l'ombre du député » qui est seul sur le devant de la scène. L'activité auprès d'un élu permet de percevoir le fonctionnement de l'espace politique de l'intérieur, d'entrer en contact avec ceux qui prennent ou appliquent les décisions (chef d'État, ministres, commissaires européens, députés), de se situer au plus près des décideurs, de prendre part au jeu politique. Participer à la production parlementaire, construire des stratégies, tenter des « coups médiatiques », représenter et conseiller le député, suscitent chez eux la fierté d'être acteur, « d'apporter sa pierre à l'édifice », et « d'influer sur la société », pour faire référence à leurs propos. Toute la difficulté pour les assistants est cependant de rester à leur place et de ne pas se prendre pour l'élu. Car même s'ils peuvent effectuer des tâches habituelles au travail politique et se laisser griser par le travail dans une institution prestigieuse, et finalement se dire qu'ils sont un peu des députés, ils ne peuvent jamais être complètement à la place des élus. Ils restent des subordonnés. La décision appartient toujours en dernier recours à leur chef : « *On tire les ficelles, les politiques n'existeraient pas sans nous. Seulement on n'existerait pas sans eux. Et donc, c'est très difficile de se dire : « je dois rester à ma place ». Etre dans l'ombre de quelqu'un, ce n'est pas toujours simple. Ça crée parfois des frustrations définitives, qui ne sont pas toujours simples à gérer.* » (Entretien assistant, avril 2003).

Toutes les tâches effectuées le sont au nom du député : par exemple lorsqu'ils écrivent un discours, un communiqué de presse, un article voire un ouvrage, ils y accolent la signature de leur employeur et non la leur. Pendant que celui-ci intervient dans les réunions, prend la parole en plénière, les assistants restent le plus fréquemment dans leur bureau à préparer les actes qui mettront leur patron dans la lumière. Alors qu'ils ont le sentiment de travailler beaucoup et faire des concessions, seul leur chef est au premier plan, sous « les feux des projecteurs » sur le devant de la scène pour filer la métaphore scénique, lui seul a droit aux honneurs. Les assistants n'obtiennent que de rares remerciements et félicitations, qui vont exclusivement à l'élu, d'où des frustrations latentes. Ces auxiliaires politiques n'existent généralement qu'à travers leur chef – « vous êtes l'assistant(e) de » pour reprendre une expression fréquemment recueillie. N'étant jamais complètement à la place des élus, ils sont astreints à rester dans leur ombre d'où une perte ou, au moins, un transfert d'identité. Ce qui n'est pas sans laissé penser aux propos de Max Weber sur « les hommes de confiance » et les « fonctionnaires de parti » comme « déclassés » (Weber, 2003).

Conclusion

L'étude de l'identité au travail des assistants parlementaires au PE au moyen d'entretiens participe d'une sociologie des auxiliaires politiques. Elle renseigne plus précisément sur une spécificité des postes de collaborateurs politiques : conseillers politiques et acteurs du jeu politique – au sein d'un espace de pratiques parmi les plus prestigieux –, ils sont en même temps des travailleurs de l'ombre dans une position de subordination marquée. Une identité qui ne va pas de soi (Pollack,

1990), notamment en raison des changements structureaux qui les affectent, tels que l'élévation du droit d'entrée et la spécialisation des profils sur les questions européennes. L'adoption d'une perspective relationnelle permet d'évoquer une misère de position, un concept qui ne doit pas seulement être appréhendé sous l'angle des facteurs économique et culturelle. Données incontournables dans la qualification des emplois, le salaire et le niveau de diplôme ne sont pas à eux seuls suffisants pour qualifier un emploi et l'identité au travail : à l'instar des assistants au PE, on peut être plutôt bien payé et diplômé tout en souffrant d'une misère de position. Plus précisément, l'enquête renseigne sur un type d'emploi dans l'action publique au niveau européen. Un emploi qui fait rêver de nombreux jeunes diplômés en études européennes, qui constitue une forme de « rite d'institution » et permet de se spécialiser sur divers dossiers, d'acquérir des connaissances pointues sur le fonctionnement des institutions européennes et les personnes clés aux différents niveaux de la décision, ainsi que de se constituer un carnet d'adresses. C'est d'ailleurs là l'un des trois éléments d'explication de l'acceptation de « l'ordre des choses ». Pour les assistants, l'accession à cette position très recherchée a souvent été difficile ; le marché des métiers de l'Europe politique est fortement concurrentiel et nombreux sont les remplaçants potentiels ; enfin, il s'agit effectivement d'une position préférentielle pour poursuivre une carrière au niveau européen.

Par rapport à d'autres postes d'auxiliaires politiques (Assemblée nationale, Sénat, cabinets ministériels), les spécificités de ces postes – outre celles liées au recrutement et aux tâches au sein de l'espace politique européen –, résident certainement dans les difficultés que créent l'absence d'homogénéisation du droit du travail au niveau communautaire, et celles quant à l'organisation d'une mobilisation à l'échelle européenne. Car certes, l'accroissement du nombre de collaborateurs, la prise de conscience de différents abus (par exemple des assistants recrutés et payés en tant que stagiaires), ainsi qu'une forme d'institutionnalisation de cette fonction, ont favorisé la création d'une association des assistants au PE à la fin des années 1990. Certes, en s'investissant dans cette association, certains (plus nombreux parmi ceux de députés de gauche) mettent en action des connaissances et savoir-faire acquis au cours d'activités militantes antérieures. Néanmoins, tous n'ont pas les mêmes intérêts – les assistants de certaines délégations étant plus « privilégiés » que d'autres –, ni la même culture du rapport de force. Qui plus est, les difficultés à inscrire la mobilisation sur le long terme sont accentuées par la quasi impossibilité d'instaurer un rapport de force avec son propre employeur dans une fonction aussi particulière que celle de collaborateur, le peu de temps que laisse cette activité professionnelle, ainsi que le turn-over important. On ne peut qu'ajouter les résistances, à l'inverse très fortes, quant à l'instauration d'un statut des assistants de la part des eurodéputés, qui restent les maîtres du jeu au sein du PE, les tenants de l'ordre des choses. Et ce même s'il les met en porte-à-faux avec le devoir d'exemplarité supposé des élus et des prises de position pour plus de justice sociale. À noter que la plus grande sensibilité – présumée – aux questions de justice sociale des députés de gauche ne se traduit pas forcément dans leurs attitudes vis-à-vis de leurs assistants. Et il n'est pas si rare que ce soit des députés peu attractifs, car à la périphérie du jeu parlementaire (les eurosceptiques britanniques par exemple), qui proposent les conditions de travail les plus intéressantes, notamment financières.

Bibliographie

- Bourdieu P. (coord.) (1993). *La misère du monde*. Paris, Seuil.
- Costa O. (2001). *Le Parlement européen, assemblée délibérante*. Bruxelles, Éd. de l'Université de Bruxelles.
- Courty G. (coord.) (2005). *Le travail de collaboration avec les élus*. Paris, Michel Houdiard Éditeur.
- Dubar C., Tripier P. (1998). *Sociologie des professions*. Paris, Armand Colin (Coll. U).
- Gaxie D. (1973). *Les professionnels de la politique*. Paris, PUF.
- Mathiot P., Sawicki F. (1999). « Les membres des cabinets ministériels socialistes en France (1981-1993). 1) Recrutement et reconversion 2) Passage en cabinet et trajectoires professionnelles », *Revue française de science politique*, 49, 1, 3-30 et 2, 231-264.

- Michon S. (2005). Les assistants parlementaires au Parlement européen. Sociologie d'un groupe d'auxiliaires politiques. Dans G. Courty (coord.), *Le travail de collaboration avec les élus*. Paris, Michel Houdiard Éditeur (p. 118-135).
- Phélippeau É. (2002). *L'invention de l'homme politique moderne, Mackau, l'Orne et la République*. Paris, Belin.
- Pinto J. (1990). Une relation enchantée : la secrétaire et son patron. *Actes de la recherche en sciences sociales*, 84, 32-48.
- Pollack M. (1990). *L'expérience concentrationnaire. Essai sur le maintien de l'identité sociale*. Paris, A.-M. Métailié.
- Weber M. (2003). *Le savant et le politique*. Paris, La Découverte.